

Vérification des appareils de levage

Contrôle Selon l'arrêté du 1er mars 2004 modifié, Code du travail article R4323-23, circulaire DRT n°2005-04 du 24 mars 2005
Vérification générale périodique



Client

ENCHERES MAT
IMPASSE DE TOULOUSE
ZI DE TAVERNIE
31150 BRUGUIERES

Lieu d'intervention

Dépôt ENCHÈRES MAT
BRUGUIERES

Identification de l'équipement

Marque : MANITOU Modèle :
Type : MSI30T Année : 2 013
Marquage : CE
N° Constructeur : 934406
Porteur :
Immat. / châssis :
N° Client : 1639035
CMU en daN : 3 000
Compteur : 6326 H

Conditions de la vérification

Appareil mis à disposition clairement identifié pendant le temps nécessaire : Oui
Mise à disposition de la notice d'instructions : Non
Mise à disposition de la déclaration de conformité (appareils neufs) : Sans Objet
Mise à disposition du certificat de conformité (appareils d'occasion) : Non
Rapports des vérifications précédentes mis à disposition : Non
Carnet de maintenance mis à disposition : Non
Mise à disposition des moyens nécessaires à l'accès aux parties à examiner : Oui
Mise à disposition des charges d'essais et/ou d'épreuves : Oui
Mise à disposition du personnel nécessaire à la conduite de l'appareil : Oui

Conclusion de la vérification

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou défauts auxquels il y a lieu de remédier.

Récapitulatif des observations

- 1 Sièges dégradé -
- 2 Présence de rouille au niveau du mat et du tablier -
- 3 Pneumatiques avant gauche déchirer - Y remédier
- 4 Capot arrière endommagé -
- 5 Identification commande levée et inclinaison mat illisible -

Représentant client :

Vérificateur : Dorian BERQUER

